

ARRÊTÉ DU MAIRE n° G/2026/81 du 10 juillet 2026

Arrêté portant réglementation temporaire de la circulation suite battue administrative

Le Maire de la Commune de Rouillon,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2212-1 et suivant ;

Vu le Code de la route,

Considérant qu'une battue administrative est organisée le lundi 13 juillet 2026 de 6 h 00 à 14 h 00 sur les secteurs de Jublanc et de la route de Loulay, à la demande de M. Mickaël FOURMON, sous la direction de M. Jean-Baptiste MARTINEAU, lieutenant de loupeterie.

Considérant qu'il convient, pour des raisons de sécurité publique, d'interdire temporairement la circulation des piétons, cyclistes, cavaliers et véhicules sur les chemins concernés pendant toute la durée de cette opération

ARRÊTE

Article 1 : La circulation est interdite sur le chemin des Vaugeonnières situé entre l'impasse des Vaugeonnières et la route de Loulay, et sur le boulevard nature entre le carrefour de Loulay et la petite Ancelinière, le lundi 13 juillet, de 6 h 00 à 14 h 00, pendant le déroulement de la battue administrative.

Article 2 : Cette interdiction ne s'applique pas aux membres de l'équipe de battue, au lieutenant de loupeterie, aux services de secours, aux forces de l'ordre ainsi qu'aux personnes expressément autorisées.

Article 3 : Une signalisation réglementaire sera mise en place aux différents accès des chemins concernés. Une barrière sera notamment installée à l'entrée du chemin desservant la propriété située au fond de l'impasse des Vaugeonnières, au niveau du rond-point, afin d'empêcher l'accès au public tout en permettant le passage des personnes autorisées.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur

Article 5 : Le Maire, le lieutenant de loupeterie, Monsieur le Colonel Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Sarthe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

dont ampliation sera adressée pour information à :

M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Coulans-sur-Gée.

En mairie,
Le 10 juillet 2026
Le Maire,
Laurent PARIS

